

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 20 juin 2016
Présidence de M. Sébastien Rod

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 71 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Christiane Jost, Sylvie Moroszlay
MM. Werner Bauer, Loïc Béguin, Andréas Bohren, André Kudelski, Fabien Lavanchy, Denis Richter, Fabrice Rod, Philippe Sordet, Patrick Sutter

Absents: MM. Ludovic Aguet, Dominique Roulet

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2016

Concernant le procès-verbal de la séance du 25 avril 2016, **M. Bernard Hagin** signale qu'à la page 2, 2^e alinéa il faut lire « distant de 70 mètres » et non pas de 170 mètres. Or dans la correction du PV il est écrit « et non pas de 270 mètres ». M. Bernard Hagin a dit en séance et dans son rapport: « un arrêt sera déplacé de 190 mètres et l'autre de 70 mètres. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président a reçu de la société internationale Sauvetage Léman section Cully, une invitation pour le challenge intercommunal du district Lavaux-Oron samedi 20 août dès 14h. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Président.

Le samedi 18 juin s'est déroulée la sortie du Conseil communal qui s'est très bien passée. Il remercie tous les conseillers qui ont participé.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

4. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2015 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION COMPTES DE L'EXERCICE 2015

Au pupitre, **M. Rémy Sulzer**, membre de la Commission de gestion, remplace M. Denis Richter président de cette commission, qui est excusé.

Le rapport de gestion de la Municipalité est passé en revue chapitre par chapitre.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Rémy Sulzer donne lecture des conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion 2016 pour l'année 2015.

p.7 PALM

M. Bernard Hagin demande si la Commission a examiné l'activité de ce groupe de concertation. La commission a été nommée et les Conseillers n'ont jamais vu de rapport.

M. Rémy Sulzer répond que ce sujet n'a pas tellement été évoqué. Il s'agit d'un exposé sur l'état actuel du PALM.

M. Bernard Hagin pose la même question à la Municipalité.

M. Charles Monod rappelle que le groupe de concertation a siégé à plusieurs reprises. La Municipalité estime qu'il a la liberté d'informer le Conseil communal. La Municipalité communique tout ce qu'elle peut et toute l'information qu'elle a figure dans le rapport de gestion.

M. Philippe Mingard président du groupe de concertation explique qu'ils ont rapporté à plusieurs reprises sur l'axe fort, trois rapports ont été faits et à sa connaissance ils ont été transmis aux conseillers. Par contre le rapport sur le SDEL la Conversion n'a pas été transmis.

p.14 PROJET DE QUARTIERS SOLIDAIRES

Mme Rose Marie Notz appuie le vœu émis par la Commission de gestion, car elle trouve dommage ce refus de poursuivre cette expérience.

p. 21 CONSEIL INTERCOMMUNAL, COMPOSITION ET SEANCES

M. Bernard Hagin signale que dans ce conseil il y a 10 membres qui se réunissent. Il veut savoir s'ils sont mandatés par la Municipalité, s'ils se représentent eux-mêmes, le Conseil communal ou la Municipalité.

M. Charles Monod explique qu'ils se représentent eux-mêmes. Lutry passera probablement à 11 membres en cours de législature car le nombre est proportionnel au nombre d'habitants. Ils n'ont pas une mission particulière, libres à eux de rapporter au Conseil communal ou pas.

Mme Rose-Marie Notz s'étonne qu'ils se représentent eux-mêmes, car ils doivent représenter son groupe si c'est le Conseil communal qui les a nommés. Est-ce qu'ils représentent leur groupe ?

M. Jacques-André Conne abonde dans le sens de M. Monod. La Municipalité souhaitait que ce soit des membres de la Municipalité qui soient délégués et qui représentent la Municipalité. Mais ce n'est pas le cas. Les membres ne représentent qu'eux-mêmes.

M. Claude Weber fait partie de ce Conseil intercommunal depuis 6 ans. Il rappelle la raison pour laquelle le Conseil communal avait voté une représentation de conseillers communaux. C'était un control démocratique. Ce n'était pas logique que ce soient des municipaux qui en même temps proposent un budget et valident les comptes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion et le rapport de la Commission de gestion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Président met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2015 et de lui en donner décharge,**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

Le Président ouvre la discussion sur les «**Vœux de la Commission de gestion 2016 pour l'exercice 2015**»

En vertu de l'article 127 du règlement de notre Conseil, les vœux seront passés en revue un par un et le Conseil se prononcera sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité en cas de vœu non admis ou s'il y a eu discussion sur l'un ou l'autre de ces vœux.

Vœu n° 1 : puisque ce vœu n'a pas été admis on vote sur la réponse de la Municipalité. Elle est acceptée à une large majorité.

Vœu n° 5 **M. Denis Aguet** trouve dommage la réponse de la Municipalité. Il y a un manque d'information surtout sur les déchets méthanisables. Il suffirait d'une information affichée sur le container. La réponse de la Municipalité à été acceptée (45 voix pour, 18 voix contraires et 7 abstentions).

Le Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2015 pour l'année 2014 ne suscite ni question, ni remarque de la part des Conseillers.

Comptes de l'exercice 2015

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. Il donne quelques chiffres clés. La marge d'autofinancement est de 1.99%. La fortune a baissé de CHF 12.7 millions mais a permis de financer des investissements de CHF 13.87 millions. Les liquidités sont de CHF 10'828'543.- Cette situation doit être suivie avec attention. Pour faire face aux imprévus, il serait prudent de garder une marge de manœuvre. Les réserves et provisions s'élèvent à CHF 12,56 millions.

Les amortissements du patrimoine administratif et le prélèvement du fond d'égalisation sont les principales raisons. Les investissements futurs nécessiteront probablement le recours à l'emprunt.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p.6 RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

M. Gaston Asper signale une coquille. A gauche 2^{ème} ligne, il faut lire 1'946'313 et deux lignes plus bas 1'519'094.

p.22 PEREQUATION DIRECTE ET INDIRECTE

M. Erich Kaiser remarque que l'on a payé beaucoup plus en 2015 qu'en 2014. Si on regarde à la page 60, la valeur d'un point d'impôt a diminué depuis 2013. En plus comme le nombre d'habitants a augmenté toutes ces années, le point d'impôt aurait dû baisser.

M. Christophe Gessner signale que le versant de la péréquation est de 2015 et a comme année de base 2013. La base de calcul est totalement différente de la réalité de l'exercice. On peut espérer que pour 2016 le montant de la péréquation sera en sensible diminution.

p. 69 VENTE DE BOIS DE SERVICE ET VENTE DE PLAQUETTES POUR CHAUFFAGE

M. Gaston Asper trouve que les chiffres ont beaucoup diminué entre le budget et les comptes. Il se demande si c'est comme pour la péréquation où il y a un décalage entre les résultats annoncés dans le rapport de gestion et les comptes.

Mme Aude Savoy répond que pour le bois il y a toujours un décalage par rapport aux comptes. Cette année on a pu exploiter le quota. La vente correspond à une vente de bois récolté en 2014.

p. 146 VENTE D'EAU

M. Claude Weber signale que le tableau est faux. Les chiffres 2014 et 2015 pour la consommation sont identiques et ceci est impossible.

p. 177 SERVICE D'ELECTRICITE

M. Erich Kaiser constate que les réserves du service de l'électricité sont de 11 millions de francs. On fait chaque année 1 million de bénéfice. Le tarif de l'électricité pourrait diminuer si l'on ne prévoit pas d'investissements spéciaux ces prochaines années.

M. Charles Monod explique que le tarif de l'électricité se compose de plusieurs parties, une petite partie énergie qui doit faire au maximum un bénéfice de 20%, le reste c'est du timbre qui constitue la facture d'électricité. Les tarifs sont attractifs. Il y a des investissements importants, des sous-stations à créer. En plus le réseau doit être entretenu.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission des finances.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

M. Christophe Gessner lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Les comptes 2015 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité.

M. Christophe Gessner tient à remercier les membres de la Commission des finances qui ont œuvré aux comptes, budgets, arrêtés d'imposition et autres, avec assiduité tout le long de la législature. Les échanges étaient excellents.

M. Jacques-André Conne remercie au nom de la Municipalité le Conseil pour la confiance témoignée en approuvant la gestion et les comptes. Il remercie les membres de la commission de gestion et de finances. Il remercie aussi les chefs de service.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1221/2016 RELATIF AU CREDIT D'OUVRAGE POUR L'ASSAINISSEMENT DU PARKING DE LA POSSESSION

M. Denis Aguet, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par le Président car tous les conseillers l'ont reçu. La commission ad hoc à l'unanimité des membres présents propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis. Il précise que c'est le 3^{ème} préavis concernant ce parking et que c'est la dernière fois que l'on peut se prononcer.

M. Pierre Bonjour approuve le préavis. Il émet le **vœu** que la Municipalité intensifie le dialogue avec les commerçants pour mettre en place un système satisfaisant pour faire venir des clients au bourg.

Concernant l'aménagement provisoire au bout de la route de Lavaux, **M. Patrick Aeby** demande si un passage piéton est prévu. Le passage souterrain sort à l'endroit où il y a l'arrêt TL. Les enfants n'utilisent pas le passage piéton existant.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : ce passage piéton supplémentaire avait été évoqué, et la réponse avait été négative. Il s'agit d'une zone à 30k/h et l'on ne peut pas faire un passage piéton. La charge de trafic et des piétons ne va pas changer de manière importante. Il y a un itinéraire prévu pour les piétons qui traverseraient entièrement en souterrain et sortiraient au sud.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis (6 abstentions), à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'assainissement du parking de la Possession.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ce projet, soit la somme de CHF 4'600'000.-
3. D'admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1222/2016 RELATIF AU 2EME CREDIT D'ETUDE POUR LE PARKING DES JARDINS DU CHATEAU

M. Christian van Singer, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par le Président car tous les conseillers l'ont reçu. Il signale que le souhait de la commission est d'avoir plus de places de parc surtout les week-ends d'été. Les normes OPair interdisent à la Commune d'offrir plus de places. La solution en créant ce parking et de supprimer le même nombre de places existantes. Si on fait le calcul, il y aura 117 places supplémentaires, mais actuellement il y a déjà des places à disposition. Il y aura 17 places de moins, 8 si l'on fait abstraction de la route d'Ouchy. La commission reconnaît qu'il y a des aspects positifs avec le nouveau parking, comme l'amélioration des rives du lac, bien que la solution proposée ne soit pas satisfaisante. Un deuxième point positif est d'offrir des places privatives aux habitants du bourg. Par contre, on supprimera des places payantes en surface auxquelles ils ont accès maintenant.

Les aspects négatifs d'ordre technique M. Hagin les a très bien décrits dans son rapport. La Municipalité aurait dû répondre à d'autres points : améliorer pendant les soirs et week-ends d'été l'accessibilité au bourg et à la plage pour les habitants des hauts de la Commune. Il faut aussi revoir l'offre des transports publics. On ne connaît pas encore les effets de l'introduction du BHNS et de l'augmentation de la cadence des trains. Un autre aspect concerne les nécessités des commerçants de Lutry, car ils ne sont pas heureux de voir des places de parc supprimées près de leur commerce.

Une grande partie de la commission demande de renvoyer à la Municipalité ce préavis pour avoir un complément de réponses :

1. comment améliorer les transports nord-sud.
2. mise en service des places pour les commerçants.

M. André Liechti, membre de la commission, a voté le renvoi du préavis à la Municipalité à cause du bilan peu clair des places gagnées et supprimées, du flou artistique des réaménagements des quais, de l'inquiétude des commerçants du bourg et d'un investissement

considérable. Ce projet doit traiter de la réorganisation du parcage dans le bourg de Lutry et la construction d'un parking aux Jardins du Château.

Il reconsidère son point de vue et propose l'**amendement** suivant :

« D'inviter la Municipalité à adjoindre au futur préavis de la demande de crédit d'ouvrage le crédit nécessaire à l'étude de la réorganisation du stationnement dans le bourg et de l'aménagement urbanistique des quais. » On n'a pas saisi l'occasion d'inviter la Municipalité à engager les études de l'aménagement urbanistique des quais plus tôt et les lier à celles de la construction du parking.

M. Jakob Bircher, membre de la commission, a déposé avec M. Krayenbühl un rapport de minorité. Il faut aller de l'avant avec le parking à construire. Concernant les places créés en permanence il y aura 117 nettes, maintenant il y a 604 places dans le périmètre du bourg, il y aura donc 721 places après la construction du parking. Au sujet du financement le prix du parking a doublé depuis le premier crédit d'étude. La Commune a les finances saines et c'est donc le moment d'aller de l'avant.

M. Bernard Hagin, membre de la commission, n'a pas pu assister à la séance de la commission. Il est d'accord avec la construction du parking. Aux pages 4 et 6 du préavis, on constate que les conditions fixées par l'Etat sont très strictes. La Municipalité dit que l'Etat est d'accord. Il souligne qu'il y a trois ou quatre estimations différentes du nombre de places. Concernant les aménagements dans le bourg, ceux-ci méritent que l'on fasse un plan d'urbanisme et non pas un plan de paysagiste. Il faut qu'il y ait dans la mise à l'enquête une politique de parcage à Lutry. Si on déclenche des oppositions tout sera retardé.

Il propose l'**amendement** suivant où il a retiré l'aménagement urbanistique :

« Parallèlement aux études à engager pour mettre à l'enquête et élaborer les dossiers d'appels d'offres des travaux concernés par le nouveau parking des Jardins du Château, la Municipalité engage les études d'assainissement du parcage dans le bourg de Lutry et sur les quais »

Le Président constate que cet amendement ressemble à celui de M. Liechti et demande à M. Hagin s'il veut rejoindre celui de M. Liechti. Il est d'accord.

M. Jean-Marc Pilloud s'inquiète pour les habitants du haut de la Commune. Le parking ne répond pas aux besoins ni des commerçants, ni des habitants du haut. Il faudrait que la Municipalité revienne avec un projet bien ficelé. Si non s'il y a un référendum le projet passera à la trappe.

M. Pascal Métraux, membre de la commission, remarque que si l'on dit oui au parking on dit oui à la suppression de places. Les places qui sont actuellement à proximité vont être mises plus loin. A la sortie de Lutry, il y a un grand chantier avec 60 places souterraines. Qui a raison, Lutry ou les grands magasins ?

Mme Aude Savoy clarifie la question du nombre de places. L'Etat de Vaud a reçu les mêmes chiffres qui figurent dans le préavis et a donné son feu vert. Au quotidien, les parkings de délestage ne sont pas ouverts. Il y aura 117 places de parc supplémentaires, incluses les 9 places derrière le Vieux Stand, qui sont appelées à disparaître. Les places sur les quais seront supprimées. En contrepartie des places privatives pourront être mises à disposition des habitants du bourg au parking de la Possession et au parking des Jardins du Château.

Il y aurait 70 places de parc en surface sur le parking de la Possession régies de manière courte durée.

Une centaine de places qui existent dans le bourg ne seront pas supprimées. Une politique de stationnement sera mise en œuvre le moment venu. Pendant le pic de stationnement il y aura 8 places en moins. La Municipalité devra trouver des solutions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Weber signale qu'il n'a pas émis il y a deux ans et demi un vœu comme indiqué dans le préavis mais un postulat concernant la création d'un trottoir éclairé à la route de Vevey. Ce postulat a été accepté à une large majorité. La création de ce trottoir implique la suppression de 13 places de parc. A la page 7 du préavis, on lit que les places vont être conservées et devenir payantes et à la page 9 on lit qu'elles pourront être supprimés. Il souhaite une réponse à son postulat.

M. Christian van Singer pense qu'on est d'accord qu'il y a bien 117 places supplémentaires et que le Canton est d'accord avec ceci. En période de pics, il y aura 8 à 17 places de moins. Il précise qu'il s'agit d'un deuxième crédit d'études qui comprend les appels d'offres et 30% du projet d'exécution.

M. Claude Perret se demande pourquoi investir 14 millions pour 200 places. On pourrait doubler la capacité du parking. Il ne comprend pas pourquoi supprimer 247 places de parc pour créer 200 places.

M. Bernard Hagin estime qu'à la page 4 du préavis on se contredit.

Mme Aude Savoy précise qu'il s'agit d'un premier retour de l'Etat. L'Etat n'avait pas lu toute l'étude. On a renvoyé cette étude et l'Etat a été satisfait de l'entier des réponses données. Il a répondu favorablement dans une lettre du 9 mai qui donne le feu vert.

Elle répond à M. Perret qu'aujourd'hui on parle d'un crédit d'étude. On supprime réellement 99 places 43 du quai Vaudaire et 56 du quai Doret. Une réflexion sur ces places doit être faite. On construit 216 places. Pour les commerçants du lundi au samedi cela représente 117 places en plus.

M. Philippe Pilet se fait le porte-parole des habitants du bourg. Ceux-ci ont besoin de ce parking. Ce n'est pas uniquement quand il y a des pics qu'il y a des problèmes de parcage. Ce problème est présent toute l'année.

Mme Rose-Marie Notz ne comprend pas à la page 9 quelles sont les 307 places en zone bleu est.

Mme Aude Savoy répond qu'il y a la zone 1 bourg et sud de la route de Lavaux et les zones 2 est et ouest qui sont des zones destinées aux macarons et elles échappent à la réflexion de ce soir. Il y a 121 places à la zone 2 ouest qui comprend Burquenet et Taillepied. La zone 2 à l'est correspond au parking de la gare, Sermotier, Culturaz. Il n'y a pas de corrélation entre ces 307 places et les places de parc dont on parle dans le préavis.

M. Raymond Sudan signale qu'il faudra construire bientôt un nouveau collège et veut savoir si la construction du parking pourrait avoir une influence sur la création du collège.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : vu que l'on est dans le périmètre OPair on ne peut pas créer des places supplémentaires sans une demande supplémentaire. Si on construit le collège on pourra mettre en sous-sol le nombre de places que l'on a aujourd'hui au parking de la Combe. La construction du parking n'aura aucune incidence dans la création d'un collège.

M. Cédric Alber s'exprime au nom du PLR. Une grande majorité de la population demande un parking et ils attendent depuis 20 ans. On a la responsabilité de doter à la Commune des infrastructures en lien avec sa taille. La Commune a les moyens financiers pour le faire. Si on renvoie le préavis à la Municipalité le projet est enterré.

M. Félix Paschoud répète que tout le groupe PLR adhère au projet. Il avait fait partie de la commission il y a 20 ans. Il souligne le travail important réalisé en amont par la Municipalité

pour présenter un projet qui a été admis par les services cantonaux. Il faut aller de l'avant. Il propose d'accepter l'amendement de M. Liechti.

M. Philippe Mingard se rallie à l'amendement de MM Liechti-Hagin. Il serait urgent de créer des places pour les usagers des commerces sans attendre la construction du parking. L'application des mesures préconisées par le Canton sont aussi liées aux normes OPair, à l'axe fort, à une éventuelle réalisation d'un bus nord-sud et à l'augmentation de la fréquence des CFF.

Mme Aude Savoy répond que la Municipalité adhère à l'amendement de M. Liechti. Elle souhaite aller de l'avant avec ces études. Il y a un ordre chronologique, d'abord pouvoir lever les éventuelles oppositions, après revenir avec le crédit d'ouvrage. Et à ce moment revenir avec un crédit d'étude pour les aménagements.

Elle s'excuse auprès de M. Weber d'avoir écrit vœu et non postulat. Celui-ci sera examiné dans le cadre du projet d'ouvrage. Il ne faut pas s'inquiéter de la suppression de ces 13 places. La Municipalité a une réserve d'une trentaine de places prévues dans le volume qui sera mis à l'enquête.

Mme Alessandra Silauri revient sur les propos de M. Alber. Elle est persuadée qu'il y a des réponses à donner à la population et aux commerçants. Elle rejoint M. Hagin. Elle estime que dans l'amendement de M. Liechti il faudrait rajouter « l'étude de parcage en parallèle aux travaux qui vont être menés maintenant ». Pour elle les deux amendements ne sont pas pareils.

M. Bernard Hagin précise qu'un concept de parcage est inévitable. Il supprime de son amendement la phrase suivante : « et d'aménagements urbanistiques des surfaces ainsi libérées au voisinage du port et sur les rives du lac. »

M. Thierry Buche considère que les conclusions complémentaires ne respectent pas l'esprit du règlement. Il propose trois solutions :

- Retirer les amendements.
- Modifier les amendements en vœux.
- Qu'ils fassent l'objet d'un postulat ou d'une motion.

M. Christian van Singer remarque que si le préavis est admis tel quel, il y aura probablement un référendum. C'est inacceptable de voter un deuxième crédit avec des manques notoires tels que le manque d'une présentation claire et acceptable de politique de parcage satisfaisante y compris pour les commerçants, le manque d'une politique de l'axe fort nord-sud, le manque d'un plan d'aménagement des quais qui soit urbanistique et non pas paysagiste. Il faudrait savoir aussi comment ce projet s'inscrit dans un plan d'investissements.

M. Michel Monod réitère qu'on attend depuis 20 ans. Il faut aller de l'avant et s'il y a un référendum, la population pourra décider. Il suggère de passer au vote.

M. Gaston Asper précise que les deux amendements sont possibles d'après le règlement.

Mme Aude Savoy souligne que si l'amendement de M. Hagin est accepté, ceci empêchera de mettre à l'enquête le projet dans le calendrier prévu. Il est prévu de le déposer à l'enquête en septembre. Si les oppositions astreignent la Municipalité à entreprendre des études supplémentaires, elle le fera à ce moment là. Une fois le permis de construire obtenu, il y aura l'appel d'offres. Les coûts définitifs seront cernés et la Municipalité reviendra avec un crédit d'ouvrage. La Municipalité va s'engager dans une démarche de concertation. Elle a compris les problèmes des commerçants. Le sujet des rives du lac sera particulièrement sensible. Maintenant on a l'aval de l'Etat, mais peut-être ce ne sera pas le cas dans deux ans.

La Municipalité adhère à l'amendement de M. Liechti mais pas à celui de M. Hagin, car celui-ci empêchera la mise à l'enquête.

Le Président en vertu de l'article 98 déclare que la discussion est close.

Il propose de voter d'abord l'amendement de M. Liechti, après celui de M. Hagin et de voter ensuite directement les conclusions du préavis puisque l'on a un rapport de majorité qui demande le renvoi à la Municipalité et un rapport de minorité qui propose de les accepter.

L'assemblée est d'accord avec ce mode de faire.

On procède à la votation de l'amendement de M. André Liechti.

L'amendement de M. André Liechti est accepté à une large majorité (58 voix pour et 12 abstentions).

On procède à la votation de l'amendement de M. Bernard Hagin.

L'amendement de M. Bernard Hagin est refusé (17 voix pour et 35 voix contraires)

M. Jean-Marc Pilloud demande le vote à bulletin secret pour voter les conclusions du préavis. Il y a 10 membres qui le soutiennent.

Le Conseil accepte les conclusions amendées du préavis (50 voix pour, 19 voix contraires et 2 abstentions), à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à engager les études pour mettre à l'enquête et élaborer les dossiers d'appel d'offres des travaux concernés par le nouveau parking des Jardins du Château.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ce projet, soit la somme de CHF 247'000.-
3. D'admettre le mode de financement proposé.
4. De donner à la Municipalité le pouvoir l'autorisant à répondre aux oppositions.
5. D'inviter la Municipalité à adjoindre au futur préavis de la demande de crédit d'ouvrage le crédit nécessaire à l'étude de la réorganisation du stationnement dans le bourg et de l'aménagement urbanistique des quais.

M. Thierry Buche est stupéfait de voir M. van Singer faire planer la menace d'un référendum.

M. Christian van Singer répond que c'est un droit démocratique.

7. PREAVIS MUNICIPAL N°1224/2016 RELATIF AUX INDEMNITES DU SYNDIC ET DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

La Municipalité quitte l'Assemblée.

M. Christophe Gessner est dispensé de la lecture de son rapport par le Président car tous les conseillers l'ont reçu.

Il précise que la charge annuelle supplémentaire de la bourse communale est de CHF 50'000.-. Pour l'exercice 2016 seront portés CHF 25'000.- aux crédits supplémentaires de la bourse communale.

La discussion est ouverte.

M. Raymond Sudan signale que la Municipalité, à dix jours de la fin de la législature, souhaite que le Conseil approuve un sujet sensible soit la prise en charge de la LPP du Syndic et des Municipaux. Il n'est pas logique de faire décider une assemblée de la LPP, qui est une forme d'épargne personnelle, sur ce sujet qu'elle n'aurait pas à suivre. Il propose que ce préavis soit présenté à la prochaine législature.

M. Christophe Gessner répond qu'il est d'usage que ce genre de décisions soient prises à la fin d'une législature. Il s'agit d'une adaptation par rapport à la réalité de ce qui se passe dans les communes vaudoises d'une importance comparable à Lutry. Il faut donner la possibilité d'être affilié à une caisse de pension. Les Municipaux qui ont réduit leur taux d'activité cotisent beaucoup moins à la caisse de pension. Les personnes ayant atteint l'âge de la retraite ne sont pas concernées. Pour eux une compensation financière est faite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le préavis est soumis au vote du Conseil. Ses conclusions sont adoptées avec 2 abstentions, à savoir :

1. de fixer les indemnités des membres de la Municipalité, pour la législature 2016/2021, comme suit :
 - Syndic : Indemnités annuelles CHF 100'000.-
Frais de représentation annuels CHF 10'000.-
 - Municipaux : Indemnités annuelles CHF 65'000.-
Frais de représentation annuels CHF 5'000.-
2. d'admettre l'affiliation des membres de la Municipalité à une institution de prévoyance LPP à partir du 1^{er} juillet 2016 selon les conditions de l'offre énoncées précédemment à savoir 2/3 des cotisations à charge de l'employeur, respectivement la Commune et 1/3 à la charge de l'employé, respectivement les membres de la Municipalité, représentant une charge annuelle supplémentaire d'environ CHF 50'000.-
3. d'admettre le versement de l'équivalent des cotisations patronales sous forme d'indemnités supplémentaires pour les membres de la Municipalité qui seraient exclus ou renonceraient au droit à l'affiliation à l'institution de prévoyance LPP selon les dispositions spécifiques de l'offre à savoir :
 - pour le Syndic + CHF 14'000.-/an
 - pour les Municipaux + CHF 9'000.-/an
4. d'accorder les crédits supplémentaires de CHF 25'000.- au budget 2016 permettant de couvrir les cotisations patronales LPP ou le complément de remplacement à charge de la Commune du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.
8. INDEMNITES DES MEMBRES DU BUREAU, DU PRESIDENT, DE LA SECRETAIRE, DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DES COMMISSIONS

M. Christophe Gessner est dispensé de la lecture de son rapport par le Président car tous les conseillers l'ont reçu.

La Commission de finances émet le **vœu** suivant : étudier la possibilité d'indemnité pour les personnes participant au dépouillement mais qui se situent hors Conseil.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

Propositions d'indemnités annuelles :

- Président du Conseil Plus CHF 170.00, indemnités de téléphone inchangé	CHF 5'600.-
- Présidents des commissions relevant du Conseil et par séance (ancien CHF 90.-)	CHF 100.-
- Membres des commissions relevant du Conseil et par séance de commission (ancien CHF 35.-)	CHF 50.-
- Membres du Conseil communal et par séance du Conseil (ancien CHF 15.-)	CHF 50.-
- Bureau du Conseil et électoral (hors président et secrétaire) par weekend nouveau	CHF 100.-
- Le salaire annuel du secrétaire du Conseil indexé plus CHF 170, indemnités de téléphone inchangé	CHF 13'855.-

Les dépenses supplémentaires estimées à CHF 15'000.-, seront portées au budget 2017. Pour l'année en cours, elles seront demandées par les crédits supplémentaires au budget 2016.

On procède au vote. Les propositions sont acceptées avec deux abstentions.

La Municipalité rejoint l'Assemblée.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jacques-André Conne rappelle que M. Weber avait demandé des précisions sur les données qui sont communiqués au Bureau vaudois d'adresses. La Municipalité a reçu le 26 mai une circulaire du Chef de département de l'économie et des sports, qui annule celle du Conseil d'Etat de décembre 2003. Les communes peuvent continuer à envoyer des adresses par fichier informatique au Bureau vaudois d'adresses, mais ils sont tenus d'en informer tous les habitants. La Municipalité a décidé d'arrêter de transmettre ces fichiers d'adresses.

M. Claude Weber remercie la Municipalité au nom de M. Duggan car c'est lui qui avait demandé les précisions.

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Mme Nicole Dentan-Grange qui siège pour la dernière fois au Conseil, désire signaler le plaisir qu'elle a eu à participer à tous ces débats et remercie tous les conseillers pour la convivialité qu'il y a toujours dans la salle du Conseil.

M. Claude Weber suggère au Président d'annoncer aux Municipaux le résultat du vote concernant leurs indemnités, ce qu'il fait.

M. Alain Amy souligne quelques aspects de la présidence de M. Sébastien Rod. Il a dirigé les débats du Conseil d'une main de maître qui est la fonction la plus visible. Mais il y a aussi les week-ends de votations et élections qui ont à chaque fois été préparés minutieusement.

Il félicite le Président pour cette brillante présidence. Le Président reçoit une longue ovation.

Le Président, très ému, remarque qu'il a eu beaucoup de plaisir à conduire les débats.

M. Jacques-André Conne remercie le Président qui a conduit les débats de manière exemplaire. Il a eu la tâche difficile de faire passer le règlement du Conseil communal. Ce soir, il a eu une séance chargée et il a su canaliser les velléités.

Il remercie aussi tous les conseillers qui ne seront plus là pour la prochaine législature.

Il remercie particulièrement Mme Aude Savoy qui n'a pas souhaité se représenter à une nouvelle élection. Elle est rentrée en 1998 comme conseillère communale et a été élue en 2002 à la Municipalité. Ceci représente plus de 600 séances de Municipalité. Elle a traité 25 préavis depuis 2006 et a été le moteur de la rénovation des routes du Crochet, Savuit et Sermotier. Elle a élaboré le règlement concernant les déchets. Elle a été aussi à l'origine de la patinoire. Elle reçoit une ovation des conseillers.

Mme Aude Savoy remarque que derrière tous ces préavis il y a l'esprit d'équipe. Elle remercie les chefs de service qui ont fait un travail formidable. Elle remercie aussi le Conseil pour la qualité de ses débats. Elle formule les meilleurs vœux pour la suite à tous ceux qui quittent le Conseil et leur souhaite beaucoup de plaisir dans tout ce qu'ils entreprendront. Elle a une pensée pour M. Kilian Duggan qui prendra place à la table de la Municipalité lors de la prochaine séance.

Le Président remercie tout le Bureau et sa secrétaire qui reçoivent les applaudissements de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 23h11.

La prochaine séance est fixée au 3 octobre 2016 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Rod

Pilar Brentini